



Monsieur le Préfet, M. le Président du Conseil Départemental, M. le Directeur Académique, Mmes et Mrs les membres du CDEN,

Ce CDEN se tient dans un contexte de rentrée très particulier et pour le moins difficile. S'abritant derrière ses victoires électorales, oubliant qu'elles ont été acquises pour la présidentielle contre la candidate d'extrême-droite et, pour les législatives, au prix d'une abstention et de votes blancs record, le président Macron et son gouvernement poursuivent et amplifient les politiques régressives de ces 30 dernières années en reprenant les mêmes recettes qui n'ont pourtant rien résolu sauf à créer toujours plus de précarité et d'austérité.

Pour le pouvoir, cette rentrée est le temps du mépris, celui où après les « illettrés », « les gens qui ne sont rien », on met sur le devant de la scène « les cyniques », « les fainéants », et – veuillez m'excuser, mais je ne fais que citer la parole présidentielle - « les fouteurs de bordel ». Qu'on ne s'y trompe pas, ces sorties méprisantes voire vulgaires ne sont en rien des dérapages, mais bien l'expression d'un regard porté de haut en bas vers une masse à laquelle seule une valeur comptable est accordée.

Pour la FSU, cette rentrée est donc placée sous le signe de la combativité : C'est à une véritable rupture du Contrat Social que se livre le gouvernement, en faisant payer aux travailleurs, chômeurs et retraités les cadeaux qu'il fait aux plus nantis : réforme de l'ISF, transfert des cotisations chômage et maladie vers la CSG, maintien du CICE. Dans le même ordre d'idée, les ordonnances Macron parachèvent le dépeçage du Code du Travail entrepris par la loi El Khomri : plafonnement des indemnités, inversion de la hiérarchie des normes, fusion des instances. Autant de mesures que la FSU combat et dont elle voit bien l'équivalent dans la Fonction Publique

En effet, la FSU dénonce la politique annoncée pour la Fonction Publique et ses personnels. L'austérité continuée se traduira par le gel du point d'indice, le retour du jour de carence, l'ajournement des mesures de revalorisation PPCR et la suppression annoncée de 120 000 postes.

Quant à l'hypothèse d'une déconnexion de la valeur du point d'indice entre les trois Fonctions Publiques, c'est une véritable provocation qui aboutirait à ce que des personnels soient payés différemment selon leur employeur pour exercer le même métier. Les agents ont déjà payé leur contribution à l'austérité avec une perte de pouvoir d'achat de 9% en 8 ans. Ils n'ont pas, non plus, à être stigmatisés pour cause de maladie ! Cette politique vexatoire et punitive, couplée à une vision malthusienne des services publics, ne peut que conduire à une réduction de nos missions et du service rendu aux usagers.

Dans l'Éducation, en matière de rentrée en musique, il semblerait que l'instrument le plus utilisé ait été le pipeau !

En effet, cette rentrée est placée sous le signe d'une crise de recrutement sans précédent qui dégrade encore les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Au niveau national, on constate dans le premier degré que le vivier de personnels s'avère insuffisant ; dans le second degré, 13% des postes au concours n'ont pu être pourvus. La FSU s'élève par avance contre les conséquences de cet état de pénurie : remplacements non assurés, heures perdues, et recours aux personnels précaires. Elle réaffirme la nécessité d'une véritable politique de pré-recrutements.

De même, les annonces multiples du Ministre relèvent plus de la communication que d'une réelle prise en compte des difficultés des élèves et des personnels : CP à douze, rétablissement du latin et des bilangues, retour des évaluations en CP et en Sixième. Concrètement, ces mesures prises sans concertation et sans moyens s'avèrent irréalisables et, pour certaines, témoignent d'une orientation politique plus réactionnaire que démocratique.

De même, à rebours du discours ministériel sur la « liberté redonnée aux équipes » et « l'école de la confiance », les pressions sur les modalités d'évaluation des élèves, engagées dans le sillage de la réforme et à l'occasion de la mise en œuvre du LSU ne cessent pas. Dans ce contexte, les évaluations nationales prévues en 6ème au mois de novembre, ne peuvent qu'inquiéter car elles sont assumées comme un nouvel outil de pilotage local, censé profiler les élèves pour les « devoirs faits », mais qui pourrait aussi légitimer l'imposition de « bonnes pratiques » au nom de l'adaptation aux besoins des élèves.

Et que dire de la cour des comptes qui cible à nouveau les enseignants en publiant son rapport « Gérer les enseignants autrement. Une réforme qui reste à faire » et qui pointe la faiblesse des remplacements des absences de courte durée dans le second degré. Or, plus de la moitié de ces absences sont dues à des convocations institutionnelles. Au lieu de se focaliser sur les remplacements de courte durée, la Cour des comptes ferait bien de s'inquiéter de l'insuffisance de recrutements qui appauvrit de fait le vivier des remplaçants de moyenne et longue durée. Ce rapport est par ailleurs truffé d'affirmations péremptoires et sans fondement. Regretter par exemple qu'« aucun standard ne soit défini pour évaluer les enseignants » relève de la méconnaissance d'un système qui a largement évolué, mais la vraie critique arrive plus loin, la Cour regrettant que « l'évaluation des enseignants n'incorpore pas d'éléments tenant aux résultats des élèves » : la grande idée de l'évaluation en fonction des résultats des élèves, qui a

pourtant des effets catastrophiques partout où elle est mise en œuvre, est ici recyclée.. La question nécessite à la fois expertise et réflexion de plus long terme sur les missions que la société souhaite assigner aux enseignants, affaire trop sérieuse pour être laissée à des hauts fonctionnaires qui raisonnent, pour les autres, en purs comptables.

Pour toutes ces raisons, la FSU estime que les personnels qu'elle représente sont doublement attaqués comme professionnels de l'éducation et comme fonctionnaires. La journée de grève et de manifestations du 10 octobre à l'appel unanime des organisations a connu un réel succès chez les personnels de l'Éducation nationale. Ces derniers ont dit clairement leur opposition à une vision comptable qui sacrifie l'Éducation. Le président de la République qui se veut tourné vers l'avenir ferait bien de se pencher sur les causes de la crise de recrutement dans le secondaire, tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves et en tirer les conséquences. Revaloriser les carrières pour restaurer l'attractivité de nos métiers, créer des emplois, considérer l'éducation comme un investissement, voilà qui serait vraiment moderne.

Sur le terrain, la situation de l'école de Saône-et-Loire continue à se dégrader. Nous sommes loin des prouesses médiatiques de notre nouveau ministre qui enchaîne les approximations pour maquiller les restrictions budgétaires.

**Par où commencer ?** Peut-être par le plus amusant. « La rentrée en chantant ». Au-delà des quelques vidéos de propagande gouvernementale visant à rendre l'exercice particulièrement porteur, alors que pour la majorité des enseignants, la commande était complètement décalée et elle a été particulièrement raillée dans les salles des maîtres.

**Deuxième acte de la grande mascarade :** les évaluations nationales CP. Évaluations diagnostiques au service des enseignants, elles sont arrivées dans les écoles trois semaines après la rentrée. Autant dire un peu tard pour qui exerce ses missions avec professionnalisme. De plus, leur mise en place hâtive, sans concertation avec la profession, a amené à un outil inutilisable dont le ministère a reconnu à demi-mot dans un courrier à la profession l'inadaptation et l'absence de valeur scientifique.

**Troisième acte :** le dédoublement des classes de CP. Là encore, le grand écart entre théorie et pratique a de quoi subjugué ! Dans le 71, cette mesure ne concerne ... qu'une seule école ! On est donc loin de la mise en œuvre ambitieuse d'un dispositif présenté pourtant comme la mesure phare du gouvernement. Et pour cause, elle se fait à moyens constants. Pourtant, ce qui est bon pour le CP ne le serait pas pour les autres classes ? Ce qui est bon en REP ne le serait pas ailleurs ? Les enseignants ayant des classes de CP à 29 dans le département doivent avoir un pincement au cœur quand elles entendent parler de CP à 12 ! Ainsi, le traditionnel « déshabiller Pierre pour habiller Paul » va devoir s'appliquer lors de la prochaine carte scolaire afin de généraliser le dédoublement des CP à toutes les écoles REP du département. A cette occasion, le dispositif « maître plus » va forcément être mis à mal, comme c'est déjà le cas dans de nombreux départements. Et si ce n'est pas lui (on ne sait jamais, les évaluations en cours pourraient s'avérer positives, au grand dam du ministère), la FSU craint la suite de la déstructuration des RASED qui restent dans le même état de délabrement depuis 2010. Nous attendons déjà des récupérations de postes de RASED sous prétexte qu'ils ne seraient pas pourvus. Mais comment le seraient-ils sans une politique de formation ambitieuse ? Et pendant ce temps-là, la marche forcée de l'inclusion à moyens constants se poursuit, ce qui conduit nombre de personnels à craquer et il sera alors bien commode de les montrer du doigt pour mieux faire passer les bonnes vieilles recettes libérales. Et si les RASED ne souffrent pas davantage, on peut s'attendre au déshabillage des brigades de remplacement, ou encore à des regroupements et fusions en pagaille.

**Quatrième acte :** la fin des contrats aidés. A l'heure où l'on cherche à enfumer les personnels avec l'allègement des tâches administratives des directeurs qui n'a jamais eu lieu, voilà qu'on les prive du peu de moyens humains dont certains bénéficiaient. Il aura fallu que des élèves ne puissent pas faire leur rentrée pour que le gouvernement, via une note aux préfets, finisse par acter le maintien de quelques miettes en direction des écoles rurales et des élèves en situation de handicap. M. le Directeur Académique se satisfaisait lors du CTSD du 4 octobre, 83% des élèves concernés bénéficient de leur accompagnement. Mais comment se satisfaire du fait qu'un mois après la rentrée, un élève en situation de handicap sur 6 dans le département n'en bénéficie pas encore. La FSU demande qu'on n'oublie pas les situations humaines des élèves, de leurs familles et des équipes pédagogiques concernées derrière le cynisme des chiffres.

**Cinquième acte :** La FSU juge inadmissible le recours aux contractuels pour pallier l'insuffisance du recrutement. Ce qu'il y a de plus choquant est de voir le même employeur, le Rectorat, écarter des candidats à la stagiarisation pour aller ensuite rechercher ces mêmes personnes et leur proposer le statut de contractuels. Ils sont 17 à avoir été informés après le concours qu'ils seraient sur la liste complémentaire et à ne pas avoir été appelés. 17, soit à 1 unité près le nombre de PE contractuels qui

seront recrutés cette année dans le département. Et pour ceux d'entre eux qui souhaiteraient postuler sur les offres parues à Pôle Emploi, il ne faudrait qu'un geste pour qu'ils gardent le bénéfice de leur classement avec la perspective d'une entrée en formation l'année prochaine : la réouverture de la liste complémentaire. Mais ce geste symbolique, ni le ministère ni le rectorat ne veulent le faire. Doit-on voir un lien avec la suppression de 2161 postes de stagiaires l'année prochaine ?

Alors que se met en place le dispositif *Devoirs faits*, peut-être faut-il se poser la question de la place des devoirs à la maison, de leur signification pour les élèves et leurs familles, et de leur intérêt pédagogique ? S'il répond à une demande des familles de voir les collèges publics prendre en charge les devoirs à la maison, comme le font déjà la plupart des collèges privés en diminuant la concurrence entre public et privé, il ne faut pas en attendre une réduction de la difficulté scolaire. Cette aide aux élèves doit se faire avant tout, dans la classe, par les enseignants. Cela nécessite des effectifs raisonnables (24 élèves par classe en collège, 20 en éducation prioritaire, et au lycée 25 en Seconde et 30 en Première et Terminale), ainsi que des moyens permettant d'organiser dans toutes les disciplines du travail en groupes à effectif réduit. Si des heures d'aide doivent être prévues, au-delà des heures dans les disciplines, alors elles doivent concerner tous les niveaux et être encadrées par des enseignants sur leur temps de service. Les déductions d'impôts consenties par l'État aux familles faisant appel aux officines privées doivent être supprimées, et ces moyens rendus à l'Éducation nationale au bénéfice du plus grand nombre.

Alors non, M. le Préfet, M. le Directeur Académique, pour la FSU, on ne peut pas dire que la rentrée se soit passée dans le calme et la sérénité.